devenait une ville, ou une cité: et là se trouvait le noyau d'une nation. Il n'en est pas ainsi dans les temps modernes. Les nations sont formées maintenant par l'agglomération de divers peuples rassemblés par les intérêts et les sympathies. Telle est notre position, dans le moment actuel. Une objection a été suscitée au projet maintenant sous considération, à cause des mots "nouvelle nationalité." Lorsque nous serons unis, si toutefois nous le devenous, nous formerons une nationalité politique indépendante de l'origine nationale, ou de la religion d'aucun individu. Il cu est qui ont regretté qu'il y cut diversité de races et qui ont exprimé l'espoir que ce caractère distinctif disparattrait. L'idée de l'unité des races est une utopie; c'est une impossibilité. Une distinction de cette nature existera toujours, de même que la dissemblance paraît être dans l'ordre du monde physique, moral et politique. Quant à l'objection basée sur ce fait, qu'une grande nation ne peut pas être formée, parce que le Bas-Canada est en grande partie français et catholique et que le Haut-Canada est anglais ct protestant, et que les provinces inférioures sont mixtes, elle constitue, à mon avis, un raisonnement futile à l'extrême. Prenons pour exemple le reyaume-uni, habité comme il l'est, par trois grandes races. (Ecoutes ! écoutez!) La diversité de races a-t-elle mis obstacle à la gloire, aux progrès, à la richesse de l'Angleterre? Chacune d'elle n'a-t-elle pas généreusement contribué à la grandeur de l'empire ? Les trois races réunies n'ontelles pas par leurs talents combinés, leur énergie et leur courage, apporté chacune leur quote part aux gloires de l'empire, à ses lois si sages, à ses succès sur terre, sur mer ct dans le commerce? (Applaudissements.) Dans notre propre fédération, nous aurons des catholiques et des protestants, des anglais, des français, des irlandais et des ócossais, et chacun, par ses efforts et ses succès, ajoutera à la prospérité et à la gloire de la nouvelle confédération. (Ecoutez ! écoutez!) Nous sommes de races différentes, non pas pour nous faire la guerre, mais afin de travailler conjointement à notre propre bien être. (Applaudissements.) Nous ne pouvons, de par la loi, faire disparattre ces différences de races, mais, j'en suis persuadé, les anglo-canadiens et les français sauront apprécier leur position les uns vis-à-vis les autres. Placés les uns près des autres, comme de grandes familles, leur contact produira un esprit d'émulation salutaire. La diversité des races contribuers, croyes-le,

à la prospérité commune. La difficulté se trouve dans la manière de rendre justice aux minorités. Dans le Haut-Canada, les catholiques se trouveront en minorité; dans le Bas-Canada, les protestants seront en minorité, pendant que les provinces maritimes sont divisées. Sous de telles circons. tances, quelqu'un pourra-t-il prétendre que le gouvernement général, ou les gouvernements locaux, pourraient se rendre coupables d'actes arbitraires? Quelle en serait la conséquence, mêmo en supposant qu'un des gouvernements locaux le tenterait?-des mesures de ce genre seraient, à coup sûr, censurées par la masse du peuple. Il n'y a donc pas à craindre que l'on cherche jamais à priver la minorité de ses droits. Sous le système de fédération, qui laisse au gouvernement central le contrôle des grandes questions d'intérêt général dans lesquelles les différences de races n'ont rien à démêler, les droits de race ou de religion ne pourront pas être méconnus. Nous aurons un parlement général pour régler les matières de défense, de tarif, d'accise, de travaux publics, et tous les sujets qui absorbent les inté-rêts individuels. Meintenant, je demanderai à ces défenseurs de nationalités qui m'ont accusé de troquer 58 comtés du Bas-Canada avec John Bull, mon collègue près de moi, (l'hou. M. Brown), comment ils peuvent oroire que des injustices puissent être faites aux Canadiens-français par le gouvernement général? (Routez! écoutez!) Je dois aborder maintenant la question des gouvernements locaux. Après les difficultés que le pays a éprouvées dans le temps de M. PAPINEAU au sujet de certaines lois liées au commerce, je comprends facilement les craintes que le projet de confédération peut avoir inspirées à quelques anglais du Bas-Canada. Cos difficultés étaient grandes, et M. PAPINEAU, qui n'était pas versé dans les affaires commerciales, ne comprenait pas l'importance de semblables lois. Je pense aussi que M. PAPINEAU était dans son droit de lutter contre l'oligarchie alors au pouvoir; mais je n'ai jamais approuvé l'attitude qu'il prit à l'égard des affaires commerciales ni son opposition à des mesures propres à favoriser le progrès du pays. Mais ce fait no saurait servir d'objection au projet, d'autant plus que les affaires de commerce seront du ressort du gouvernement général. Il ne saurait exister aucuno grave raison de craindre que la minorité aura à souffrir de l'adoption de certaines lois concernant la propriété. En supposant même que cela